

VOLLEY-BALL

Eric Bataller : "Le BOUC est en danger"

Cinq ans après le début d'une procédure judiciaire visant la gestion de son ex-président, le Beauvais OUC n'a pas obtenu ce qu'il espérait.

Propos recueillis par RAPHAËL NAPPEY

Près de sept ans après le départ de son président historique Joël Thiebaut, dont la gestion d'un club qui évoluait alors en Ligue A, a été mise en cause par la suite en raison de plusieurs contrôles Urssaf et de montages financiers paraissant irréguliers, le Beauvais OUC doit obtenir un peu plus de 9 000 euros de dommages et intérêts suite au jugement communiqué ce week-end au club. C'est très loin des près de deux millions que l'actuel président Eric Bataller, sur la foi d'une expertise judiciaire, espérait. Il a donc décidé très vite de faire appel et la procédure, entamée depuis cinq ans, devrait trouver une suite devant le tribunal d'Amiens.

Eric Bataller, quel est votre sentiment après ce jugement qui met hors de cause l'ancien commissaire aux comptes et ne reconnaît que peu de torts à Joël Thiebaut ?

On reste très étonné sur le contenu du jugement qui n'a, à mon sens, pas assez pris en compte l'expertise judiciaire et qui estime que nous n'avons pas prouvé des choses. On s'interroge sur le bien-fondé de ce jugement incompréhensible.

Un des gros dossiers de l'affaire était le rôle de l'association Beauvais Promotion, par laquelle transitait de l'argent versé par le club et destiné à payer d'importantes sommes de droit à l'image des joueurs. Que dit le jugement ?

Là aussi, on est dans l'étonnement. L'expert judiciaire a souligné des fautes de gestions car il n'y avait pas de contrat ou de justificatif. Cela représente 1,3 million d'euros et plus de 220 000 euros de TVA qui feraient que notre bilan ne serait plus le même. Les juges ont bien marqué qu'il n'y avait pas de convention entre les deux parties et que cela a servi à payer des joueurs. Mais où sont les contrats ? Et ces sommes ont-elles été véritablement versées ? Il est dit que les pièces n'ont pas été fournies par la partie adverse mais qu'elles peuvent avoir existé quand même !

Le club est-il en danger ?

Il l'est depuis juillet 2014 ! Depuis que je suis arrivé, je ne fais que l'équilibriste. On a cette épée de Damoclès avec le déficit qui s'est monté jusqu'à 457 000 euros suite aux deux contrôles subis sur les années de 2009 à 2014. On le réduit chaque année. Il est de 300 000 euros aujourd'hui. Mais si l'Urssaf, avec qui nous avons un accord en attendant le jugement, réclame de



Le président du Beauvais OUC, Eric Bataller, accuse le coup après le verdict du jugement opposant le club à son prédécesseur, Joël Thiebaut.

main l'argent du deuxième contrôle (260 000 euros), le club sera insolvable. À un moment donné, si on ne déclare pas tout et que l'on ne paye pas les taxes, on se fait redresser. Cela a peut-être duré des années. Il y a eu une sanction prise en 2012. L'ex-président a réglé un premier redressement de 174 000 euros dont personne n'était au courant juste avant son départ. C'est ce qui a plombé les comptes. Aujourd'hui, c'est compliqué de remonter. On est malheureusement plus proche d'une rétrogradation en N2 et de vivre

dans un niveau amateur car tant que ces problèmes financiers ne sont pas réglés, on ne peut pas se permettre de remonter.

Avez-vous déjà lancé les démarches pour faire appel ?

On a réuni le conseil d'administration et signé la délibération en ce sens. L'avocat va s'en occuper dans les jours à venir. On est dans les temps puisqu'il y a un mois pour le faire. Ce sera au TGI d'Amiens avec de nouveaux juges. L'appel peut être bénéfique avec une nouvelle vision. ■

"Un fonctionnement quelque peu particulier"

Outre le rôle de l'association Beauvais Promotion qui a reversé jusqu'à plus de 20 000 euros annuels en droits à l'image aux joueurs de l'époque, c'est tout le mécanisme de la gestion de Joël Thiebaut, cofondateur du club en 1974, qui a été décortiqué par le tribunal. L'ex-président a notamment été salarié du BOUC comme manager général entre 2005 et 2009. Or la fonction de président était « gratuite » selon les statuts mais le tribunal a estimé que rien ne l'empêchait de se salarier dans un autre rôle et que les actuels dirigeants n'avaient pas apporté la preuve qu'il s'agissait d'un emploi fictif. L'ancien homme fort du BOUC louait aussi des logements lui appartenant ou appartenant à des sociétés civiles immobilières dans lesquelles il était impliqué. Dans l'ensemble, les juges ont pointé « un fonctionnement quelque peu particulier » mais n'ont retenu contre M. Thiebaut que le fait d'avoir utilisé 1 500 euros pour le vin d'honneur mariage d'un de ses fils et d'avoir fait payer au club les mutuelles de membres de sa famille. D'où sa condamnation à un peu plus de 9 600 euros de dommages et intérêts. ■

FOOTBALL NATIONAL 2

Beauvais s'accroche à un infime espoir

La décision a été adressée aux clubs par un simple mail de quatre lignes, envoyé vendredi par la Fédération française de football (FFF). Elle annonce que les matches prévus en mars pour le championnat de National 2 sont reportés. Cette communication de la FFF fait suite à celle rendue quelques jours plus tôt qui avait déjà officialisé le report des rencontres jusqu'au 14 mars dernier. L'AS Beauvais-Oise (ASBO) devra donc encore attendre pour connaître le sort que lui réservera cette saison troublée par la crise sanitaire.

« Nous restons dans l'attente, soupire Sylvain Reghem, coprésident de l'ASBO avec Guillaume Godin. Mais il faut que les choses avancent car les clubs amateurs doivent avoir une visibilité pour la suite. Même si nous ne sommes pas des rêveurs, ce mail nous laisse encore un peu d'espoir et nous pensons que si le championnat reprend mi-avril cela reste encore jouable en terminant la saison mi-juin. » Cette perspective ne semble pourtant pas être celle de Noël Le Graët, réélu samedi à la présidence de la FFF, qui avait clairement dit qu'une reprise n'était plus possible après le 20 mars.

LES JOUEURS AU REPOS

Plongés dans cette incertitude, les joueurs beauvaisiens ont été mis au repos cette semaine. « Ils en avaient besoin psychologiquement,



Sylvain Reghem, le co-président de l'ASBO, attend la décision officielle de la FFF.

assure Sylvain Reghem. Tout était assurée pour eux le mercredi précédent le 16^e de finale de la Coupe de France, avec le match à jouer contre Boulogne (ndlr : perdu 0-2 le vendredi 5 mars) et l'idée de reprendre ensuite le championnat. Mais tout s'est écroulé en 48 heures... Il faut qu'ils puissent encaisser cela. D'autant qu'aujourd'hui, on les prive de jouer alors que le football est leur métier. »

Pour l'ASBO, qui s'est affilié au collectif de clubs de N2 opposé à l'arrêt du championnat, alors qu'un autre groupement s'est créé quelques jours plus tard pour réclamer la fin de la compétition, les prochains jours seront donc décisifs. « Je me doute que la décision est difficile à prendre, juge Sylvain Reghem. Alors on la respectera et on ne fera pas de vague. » ■

De notre correspondant THIERRY RAYNAL

Notre sélection **100% Sport!** TV

FOOTBALL	TENNIS
<p>17h45 France 2, Eurosport 2 Coupe de France (8^e de finale): Paris SG - Lille</p> <p>19h00 belN Sports 2 Liga : FC Séville - Etche</p> <p>21h00 RMC Sport 1 Ligue des champions (8^e de finale retour): Chelsea - Atlético Madrid</p> <p>21h00 RMC Sport 2 Ligue des champions (8^e de finale retour): Bayern Munich - Lazio Rome</p>	<p>11h00 belN Sports 3 Tournoi WTA 500 de Saint-Petersbourg : 2^e tour</p> <p>11h00 Eurosport 2 Tournoi ATP 500 de Dubaï : 2^e tour</p>
SKI ALPIN	CYCLISME
	<p>9h20 Eurosport Coupe du monde (finale): descente hommes à Lenzerheide</p> <p>11h00 Eurosport Coupe du monde (finale): descente femmes à Lenzerheide</p>
	<p>14h45 Eurosport Nokere-Koerse</p>

bôdâ